



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



N° D25-DES-394

Arrêté conjoint du 30 MAI 2025

portant organisation et nomination des membres de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives de la Guadeloupe

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

**Le président du conseil départemental de la
Guadeloupe**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée relative à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) visant à améliorer l'accès de tous à un logement digne et habitable ;

Vu la loi n°2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite ;

Vu le décret n°2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives ;

Vu l'arrêté conjoint n°2011-188 du 18 février 2011 portant création de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté conjoint n°2014-012/DJSCS/PCS du 11 février 2014 portant nomination des membres de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives de la Guadeloupe et portant modification de l'arrêté n°2011-188 du 18 février 2011 portant création de ladite commission ;

Sur proposition du sous-préfet chargé de mission cohésion sociale, travail et politique de la ville ;

ARRÊTENT

Article 1

Les arrêtés conjoints n° 2011-188 du 18 février 2011 et n° 2014-012/DJSCS/PCS du 11 février 2014 visés au présent arrêté sont abrogés.

Article 2

La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est unique sur le territoire de la Guadeloupe.

Article 3

Le secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est assuré par l'État, représenté pour cette fonction par les services du sous-préfet chargé de mission cohésion sociale, travail et politique de la ville.

Le secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives est établi à l'adresse suivante : Préfecture de la région Guadeloupe, Secrétariat de la CCAPEX, Rue Antoine Lardenoy, 97100 BASSE-TERRE – sec-ccapex@guadeloupe.gouv.fr.

Les agents affectés au secrétariat de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives assistent librement aux réunions de cette dernière.

Article 4

Un règlement intérieur de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives sera adopté lors de sa première réunion. Il fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'État et du département.

Article 5

Sont désignés membres de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, à raison d'un seul représentant par institution pour chaque réunion :

<i>Membres</i>	<i>Institution représentée</i>	<i>Identité du représentant titulaire</i>	<i>Identité du représentant suppléant</i>
Avec voix délibérative	État	M. Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe	- M. Arnaud DURANTHON, sous-préfet chargé de mission cohésion sociale, travail et politique de la ville - M. Philippe JASARON, chef de la mission hébergement-logement - M ^{me} France-Lise CIRANY-RABOTEUR, chargée de prévention des expulsions locatives
	Conseil départemental	M. Guy LOSBAR, président du conseil départemental	-M ^{me} Marylène ADHEL, conseillère départementale, présidente de la commission habitat logement - M ^{me} Josepha TREIL, chef du service de l'accompagnement social lié au logement -M ^{me} Jocelyne BOUCARD, responsable du territoire d'action sociale du Nord Grande Terre
	Caisse d'allocations	M ^{me} Evelyne COMPPER, conseillère	M ^{me} Aurélie ELIOT, assistante

	familiales au titre des organismes payeurs des aides personnelles au logement	en économie sociale et familiale	sociale spécialisée
	Communauté d'agglomération Cap Excellence au titre des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un programme local de l'habitat exécutoire	M ^{me} Eliane GUIOUGOU, vice-présidente, présidente de la commission sociale	M ^{me} Mireille DORCE, directrice des politiques sociales et lutte contre la grande exclusion
Avec voix consultative	Commission de surendettement des particuliers	M ^{me} Lorry HAJJAR, responsable adjointe du service Activités Grand Public de l'IEDOM	M ^{me} Carole NICOLIN, responsable Service Activités Grand Public de l'IEDOM
	Société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe (SEMAG) au titre des bailleurs sociaux	M ^{me} Christelle BANGUIO, chargée de clientèle et contentieux	M ^{me} Maeva PETILAIRE, chargée de clientèle et de contentieux
	Société d'économie mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR) au titre des bailleurs sociaux	M ^{me} Chantal BELTAI, responsable du pôle contentieux et recouvrement	M ^{me} Sandrine COUDRAY, chargée de contentieux
	Société immobilière de Guadeloupe (SIG) au titre des bailleurs sociaux	M ^{me} Valérie SIARRAS, chef du service contentieux	M ^{me} Valérie WILFRED, agent contentieux
	Société anonyme HLM de la Guadeloupe (SIKOA) au titre des bailleurs sociaux	M ^{me} Karine ANTIBE, responsable du service contentieux	
	Société pointoise d'HLM de la Guadeloupe (SPHLM) au titre des bailleurs sociaux	M ^{me} Marie-Josée REIDOR, responsable du service contentieux	M ^{me} Nyza MATHIAS, assistante au service contentieux
	Confédération nationale du logement de Guadeloupe (CNL) au titre des associations de locataires	M. Jean-Claude DEBASQUE, 2 ^{ème} vice-président	M. Samuel RENIER, président de l'association « Lokatè Dibout »
	Union départementale consommation, logement et cadre de vie (UD-CLCV) au titre des associations de locataires	M ^{me} Mélanie MARCELIN ONESTAS, chargée d'intervention sociale	M ^{me} Suzie BRONDE, médiatrice sociale au sein de l'UD-CLCV
	Confédération syndicale des familles de Guadeloupe (UD-CSFG) au titre des associations de locataires	M. Alain LASCARY Président de l'UD-CSFG	M ^{me} Murielle JALCE, responsable de la commission habitat, urbanisme et cadre de vie
	Association guadeloupéenne pour le logement social (AGLS) au titre des associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement	M ^{me} Valérie PIERRE-JOSEPH, directrice de l'AGLS	M ^{me} Maïssa RAGHOUMANDAN, conseillère en économie sociale et familiale
	Croix rouge Française	M ^{me} Kessy CHENILCO, directrice	M ^{me} Soumya THEOPHILE

au titre des associations dont l'un des objets est le logement des personnes défavorisées ou la défense des personnes en situation d'exclusion par le logement	du SIAO	
Union départementale des associations familiales (UDAF)	M ^{me} Sandra JANUEL	M ^{me} Nicole RENAC
Association d'information sur le logement (ADIL)	M. Louis GALANTINE	M ^{me} Marie-Claude LOUIS
Centre communal d'action sociale d'Anse-Bertrand	M ^{me} Laurence MARECHAUX	M. Max BYRAM
Centre communal d'action sociale de Baie-Mahault	M ^{me} Marine-Line NODIN	M ^{me} Nicaise RAMLLAL
Centre communal d'action sociale de Baillif	M ^{me} Véronique ZELIN	M ^{me} Elodie HATIL
Centre communal d'action sociale de Basse-Terre	M ^{me} Yanetti PAISLEY	M ^{me} Florence LOUIS
Centre communal d'action sociale de Bouillante	M ^{me} Marizette BIDOYET	M. Edwige BRARD
Centre communal d'action sociale de Capesterre-Belle-Eau	M ^{me} Maryse FEDERO	M ^{me} Patricia COCOYER
Centre communal d'action sociale de Gourbeyre	M. Gérard ABON	
Centre communal d'action sociale de Goyave	M ^{me} Geneviève GAMER	
Centre communal d'action sociale de Lamentin	M ^{me} Ursula PIERRE-MARIE	M ^{me} Sarah ERRIN
Centre communal d'action sociale du Gosier	M ^{me} Amélie BLEMAND	
Centre communal d'action sociale de le Moule	M ^{me} Audrey LUBIN	M. Samuel FULCONS
Centre communal d'action sociale des Abymes	M ^{me} Célia FLORETTE	M ^{me} Eliane GUIOUGOU
Centre communal d'action sociale de Morne-à-l'Eau	M. Joubert LUCE	
Centre communal d'action sociale de Petit-Bourg	M ^{me} Eddy LEYDE	M ^{me} Paula NORVAL
Centre communal d'action sociale de Petit-Canal	M ^{me} TERROT	M ^{me} Elisabeth HERTHE-COMMINGES
Centre communal d'action sociale de Pointe-à-Pitre	M ^{me} Corinne DIAKOK	M ^{me} Céline ANDRE
Centre communal d'action sociale de Sainte-Anne	M ^{me} Claudette AMBROSIO	
Centre communal d'action sociale de Sainte-Rose	M ^{me} Elisabeth MAROUDIN-APAVOU	
Centre communal d'action sociale de Saint-François	M ^{me} Soraya VANBESELAERE	
Centre communal d'action sociale de Trois-Rivières	M ^{me} Sabrina URGIN	M ^{me} Audrey CHELLIN
Centre communal d'action	Davis GOMBAULD	M ^{me} Marie-Denise CANGOU

	sociale de Vieux-Habitants		
	Centre communal d'action sociale de Grand-Bourg	M ^{me} Nyse PORTECOP	M ^{me} Valérie GAVALY

Article 6

Les membres de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives sont nommés jusqu'à ce que soit arrêté le nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et de l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD).

Article 7

Aux fins d'actualisation de la composition de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, les institutions représentées en son sein feront connaître sans délai tout souhait d'évolution de l'identité des représentants désignés par le présent arrêté au secrétariat de la commission.

Article 8

Les représentants des centres communaux d'action sociale seront convoqués si la réunion appelle à l'ordre du jour la situation d'un administré de la commune.

Article 9

Monsieur le sous-préfet, chargé de mission cohésion sociale, travail et politique de la ville et Monsieur le directeur général des services du conseil départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de l'État et du département.

Fait à Basse-Terre, le 30 mai 2025

Le préfet



Xavier LEFORT

Le président du conseil départemental




Guy LOSBAR